



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

ARRETE DU MAIRE N° 2026/06/373

---

**Direction Générale des Services**

**Objet : Désignation des membres nommés par le Maire au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École.**

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 123-6 et R 123-8 à R123-15.

Vu la délibération n° 2001/04/9g du 10 avril 2001 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 17 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École.

Vu la délibération n° 2026/04/17 du 8 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a désigné ses délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École.

Vu la lettre du Président de l'Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines en date du 14 avril 2026.

Vu le courriel du Président de SOS Accueil en date du 24 avril 2026.

Vu la lettre de la Présidente du Secours Catholique en date du 27 mars 2026.

Vu la lettre de la Présidente de l'Unité locale de Versailles de la Croix-Rouge en date du 11 avril 2026.

Vu la lettre de la Présidente des Restaurant du Cœur en date du 21 avril 2026.

Vu la lettre de la Présidente du Secours Populaire Français en date du 5 mai 2026.

Vu la lettre de Monsieur ESCRIVA présentant sa candidature pour représenter la Fondation Falret en date du 13 avril 2026.

Vu la lettre de Monsieur RIH, directeur du PIMMS Médiation Yvelines en date du 19 mai 2026.

- Considérant que l'information des associations de retraités et de personnes âgées, des associations de personnes handicapées et des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions sur le renouvellement des membres nommés par le Maire au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, a fait l'objet d'un affichage en Mairie du 8 avril 2026 au 30 avril 2026 inclus,
- Considérant que les associations familiales, les associations de retraités et de personnes âgées, les associations de personnes handicapées, présentes dans le Département des Yvelines et les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ont eu la possibilité de présenter des candidats pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École

**ARRETE :**

**Article 1** : Conformément à la délibération n° 2001/04/9g du Conseil Municipal du 10 avril 2001, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École est composé de 17 membres dont :

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260610-2026-06-373-AR  
Date de réception préfecture : 10/06/2026

- Président : Madame le Maire de Saint-Cyr-l'École,
- Membres élus par le Conseil municipal (au nombre de 8) :
  - M. Joseph SAMAMA,
  - Mme Maggy LAMARRE,
  - M. Yves JOURDAN,
  - Mme Karine GRATECAP,
  - M. Vincent VICTOR,
  - Mme Flore DOUET,
  - M. Mehdi BELKACEM,
  - Mme Camille DELARUE.
- Membres nommés par le Maire (au nombre de 8) :
  - M. Jean-Marc PAVANI,
  - Mme Christine ERMACORA,
  - M. Alain LORRAIN,
  - M. Alain LEQUIN,
  - M. Laurent ESCRIVA,
  - M. Dominique MAROTTE,
  - M. Gilbert VATBOT,
  - M. Ali RIH.

**Article 2** : Le mandat des membres élus par le Conseil Municipal le 8 avril 2026 prendra fin dès l'élection des nouveaux membres qui suivra le renouvellement du Conseil Municipal en 2032 et au plus tard dans un délai maximum de deux mois suivant ce renouvellement.

**Article 3** : Le mandat des membres nommés par le Maire suivant le présent arrêté prendra fin dès la désignation des nouveaux membres devant être nommés par le Maire qui suivra le renouvellement du Conseil Municipal en 2032 et au plus tard dans un délai maximum de deux mois suivant ce renouvellement.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **10 JUIN 2026**



Signé électroniquement par :  
Sonia BRAU

**Sonia BRAU**

Maire  
Conseiller départemental  
Vice-président de Versailles Grand Parc

Le 9 juin 2026

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260610-2026-06-373-AR  
Date de réception préfecture : 10/06/2026